

Le but de cet ouvrage est de présenter un récapitulatif de la jurisprudence des chambres de recours de l'Office européen des brevets (OEB). Les praticiens de la Convention sur le brevet européen (CBE), en particulier les mandataires agréés, les candidats à l'examen européen de qualification ainsi que les examinateurs en brevet peuvent l'utiliser dans le but de déterminer de façon simple et rapide les décisions pertinentes pour un cas donné. Le but de l'ouvrage n'est pas de présenter le *contenu* des décisions, mais plutôt trouver ces décisions. De plus, l'ouvrage est structuré de sorte à rendre aisées les mises à jour régulières, ceci permettant de maintenir un haut niveau d'actualité. Dans la mesure du possible, les décisions de l'année 2017 (clôture de rédaction en novembre) ont également été prises en compte.

Le principe de base de l'ouvrage consiste à classer les décisions des chambres de recours en fonction des articles et règles de la CBE, et plus précisément en fonction de mots clés choisis dans le texte de l'article ou de la règle. Lorsqu'un mot-clé comporte un grand nombre de décisions, le mot clé en question est divisé en thèmes et sous-thèmes. A titre d'exemple, le mot-clé *inventions [Art52(2)]* comprend les thèmes "Caractéristiques", "Ensemble de caractéristiques" et "Technicité", le thème *Technicité* comprenant lui-même les sous-thèmes "Problèmes techniques" et "Moyens techniques". Un index de certains thèmes et sous-thèmes associés à un mot-clé est disponible en fin d'ouvrage afin de faciliter l'accès aux cas ne découlant pas de façon évidente du mot-clé. Pour chaque décision classée, la raison de la classification est écrite en italique suivie si besoin est de paragraphes supplémentaires pertinents du texte.

Lorsque cela est possible, un lien avec le Traité de Coopération en matière de brevets (Patent Cooperation Treaty, PCT) est indiqué afin de faciliter l'approche de la jurisprudence des chambres de recours de l'OEB par les praticiens plutôt utilisateurs du système PCT.

Une barre verticale située à gauche d'une décision indique toute nouvelle décision introduite depuis l'édition précédente.

Les numéros soulignés signalent les décisions rendues depuis l'entrée en vigueur de la CBE 2000. Pour les décisions plus anciennes, la CBE 1973 est applicable.

Cet ouvrage existe dans les trois langues officielles de l'OEB ; la version électronique, utilisant des hypertextes, comprend en supplément le texte complet de toutes les décisions ainsi que des références complémentaires à des décisions apparentées et de nombreux liens entre les clés et le texte complet des décisions.

Les auteurs tiennent à remercier l'Organisation européenne des brevets, Munich ainsi que l'Office européen des brevets de leur avoir permis, dans la mesure où un droit d'auteur en faveur de l'Organisation existe, d'utiliser et de publier le texte de la CBE, le texte de toutes les décisions ainsi que les textes préparés et travaillés des décisions comprenant les traductions, sommaires, mots clés etc. tels que publiés par l'Office européen des brevets, par exemple sur le DVD ESPACE®-LEGAL. Dans le but d'éviter d'introduire leur propre interprétation ou compréhension des décisions, les auteurs se sont tenus autant que possible au texte original ainsi qu'aux traductions produites par l'OEB. Toutefois, l'OEB n'assume aucune responsabilité pour le contenu de cet ouvrage et il est conseillé en tout état de cause de comparer avec les textes originaux ainsi que les traductions de l'OEB qui sont à disposition.

Les auteurs tiennent à remercier les personnes qui à un moment ou à un autre ont pu contribuer à cette compilation. Malgré tout le soin qui a pu être apporté à la réalisation de cet ouvrage, les auteurs déclinent toute responsabilité pour des erreurs qui pourraient s'y être glissées. Au contraire, les auteurs sont intéressés à être informés de toute erreur détectée ou de toute suggestion que le lecteur pourrait avoir en vue de l'amélioration de l'ouvrage.

Stephan C. Fritz
Elisabeth K. Grünbeck
Ali Hijazi

auteurs@key2epc.com
<http://www.key2epc.com>